

**Vaccination**

**Retour en France**

**Pass sanitaire**

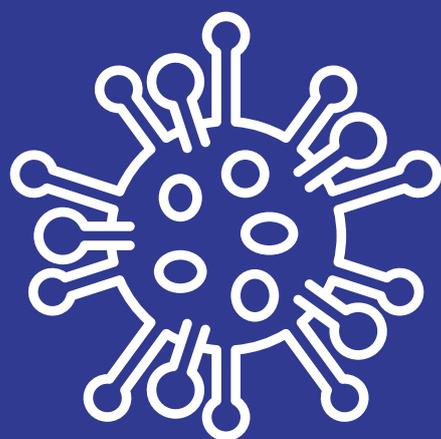
**Mesures sanitaires**

**Juin**

**2021**



**Petit guide pratique à  
destination des  
Français à l'étranger**



**anne  
genetet**



# Je vis à l'étranger. Puis-je me faire vacciner en France?

 **OUI**

La vaccination en France est gratuite et ouverte à toute personne de plus de 18 ans (12 ans dès le 15 juin), y compris à celles qui ne sont pas affiliées à la sécurité sociale. Vous pourrez saisir votre vaccination dans votre pass sanitaire européen, vous dispensant pour voyager en Europe de test PCR ou de preuve de rétablissement de la Covid-19

## Et si j'ai reçu ma première dose de vaccin dans mon pays de résidence?

 **OUI**  
**Si**

A condition que le vaccin qui vous a déjà été injecté soit homologué par l'agence européenne du médicament. Pour les autres, nous sommes en attente de préconisations du Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale



Pour prouver que vous avez reçu une première dose d'un vaccin homologué, le certificat européen fera foi pour les pays de l'UE, et une preuve signée des autorités sanitaires dans un pays non-européen sera acceptée

## Et mon conjoint, mon enfant qui n'a pas la nationalité française?

 **OUI**  
**Mais**

Ils pourront si besoin se faire vacciner lors d'un séjour en France. Mais il est très vivement recommandé pour les étrangers ne vivant pas en France de privilégier la vaccination dans leur pays de résidence afin d'éviter les possibles problèmes de non-reconnaissance mutuelle des vaccinations réalisées.

# Je ne peux pas venir en France. Que faire ?

## Je me fais vacciner dans mon pays de résidence



Lorsque cela est possible, ce qui est le cas pour près de 80% de la population inscrite au Registre des Français établis hors de France. La santé publique relève de la souveraineté des Etats, et il leur appartient de déterminer quel(s) vaccin(s) doivent être homologués, et quelles sont les priorités vaccinales à fixer.

## Et si cela n'est pas possible?

### Consultez régulièrement le site Internet de votre consulat pour être tenus informés



Défaut d'homologation, problèmes d'approvisionnement, vaccination différée pour les étrangers... Il est dans certains pays impossible de se faire vacciner avec un produit homologué par l'UE

### Chaque cas est différent, et la France cherche des solutions adaptées à chaque pays

Lorsque cela est nécessaire, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères envisage, partout où cela sera possible, le recours à un prestataire extérieur pour organiser l'ensemble de la chaîne, de l'expédition des doses au suivi post-vaccinal.



**La France ne peut pas imposer à un pays tiers que les Français qui y sont établis soient vaccinés avec un vaccin homologué par l'Union européenne, ni importer ou injecter des doses de vaccin sans autorisation des autorités locales.**

# Puis-je rentrer en France cet été?

## Les Français sont autorisés à rentrer en France...



... ainsi que leurs conjoints mariés, pacsés ou concubins (en respect des règles de visa et de séjour habituelles), leurs enfants, et les citoyens de l'Union européenne.

**Pour les autres personnes de nationalité étrangère, un motif impérieux est nécessaire pour venir en France, en provenance de pays classés orange et rouges.**

## Quelles sont les règles à respecter

**Les règles sanitaires à l'entrée en France dépendent de votre pays de provenance (classés en vert, orange et rouge, et de si vous avez été pleinement vacciné par un vaccin homologué par l'agence européenne du médicament.**

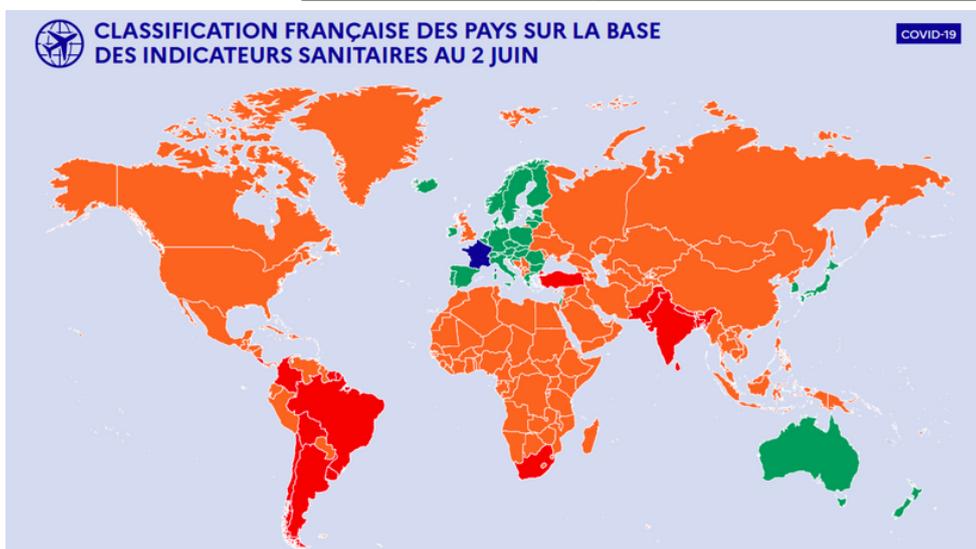
	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
J'ai une preuve de vaccination (vaccin reconnu par l'AME)	Aucun	Aucune	Aucune
Je ne suis pas vacciné	Test PCR ou antigénique négatif < 72h	Aucun	Aucune

	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
J'ai une preuve de vaccination (vaccin reconnu par l'AME)	Test PCR négatif < 72h ou antigénique négatif < 48h	Aucune	Aucune
Je ne suis pas vacciné	Test PCR négatif < 72h ou antigénique négatif < 48h	Test antigénique aléatoire	Auto-isolement de 7 jours

	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
J'ai une preuve de vaccination (vaccin reconnu par l'AME)	Test PCR ou antigénique négatif < 48h	Test antigénique systématique	Auto-isolement de 7 jours
Je ne suis pas vacciné	Test PCR ou antigénique négatif < 48h	Test antigénique systématique	Quarantaine obligatoire de 10 jours contrôlée par les forces de l'ordre



**Ces mesures peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire en France, en Europe, et dans vos pays de résidence. Consultez les dernières informations du site "Conseils aux voyageurs avant tout déplacement international"**



[www.annegenetet.fr](http://www.annegenetet.fr)



Mail : [Anne.genetet@assemblee-nationale.fr](mailto:Anne.genetet@assemblee-nationale.fr)



Facebook : Anne Genetet, députée



Twitter : @AGenetet



We Chat : @agenetet



Instagram : @agenetet



YouTube : Anne Genetet Députée



Linkedin : Anne Genetet